L'ABEILLE

PAR BULLITT, MAGNE & Cie., No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN... $10 | payable d'avance
DO. TROIS FOIS PAR SEMAINE... $10 |

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 27 AOUT 1842.

Jours de publication de l'Abeille: MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

POUR PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRÉSIDENT:
WINFIELD SCOTT.

Le rapport de M. Adams dont nous avons donné un rapide aperçu dans notre dernier numéro, est sans contredit un document d'une grande valeur. Il expose avec une lucidité et une énergie remarquable la situation respective où se trouvent par rapport l'un à l'autre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Les audacieuses usurpations du Président, les entraves qu'il a mises à l'action de la législature qui cherchait de bonne foi le moyen de venir en aide au pays, ne tiennent pas à une simple différence d'opinions. Le Président ne s'est pas chargé lui-même de prouver qu'il n'avait pas d'opinions arrêtées. La guerre qu'il fait au Congrès, n'a pas sa source dans d'aussi nobles motifs; ce n'est pas une lutte de doctrines, une lutte de système qu'il a engagée: non, il s'est lancé dans cette voie périlleuse pour obéir à ce sentiment de mesquine jalousie qui travaille les hommes de son espèce lorsque le hasard les élève au pouvoir! Instinctivement convaincus de leur peu de valeur, ils craignent de voir leur importance diminuer, s'ils ne font pas sentir incessamment le public, de leur autorité. Et l'on comprend que chez M. Tyler, ce sentiment s'irrite encore par la conscience des torts particuliers dont il s'est rendu coupable envers les auteurs de son élévation! Il a manqué à tous ses engagemens, il se doit de la bonne foi de tous ceux auxquels il s'affaire! Il a démérité de l'estime de tous ses anciens amis,— il ne peut pas se le dissimuler,— et cette conviction l'empêchera toujours de revenir vers eux! Il n'en éloigne chaque jour davantage, et il se crée des antipathies les irrite les plus chers de la nation! Aussi à l'heure qu'il est la scission est-elle complète entre la majorité et M. Tyler. M. Adams l'a fait énergiquement sentir, et c'est là, sans contredit le meilleur point de son rapport. Tous les amis véritables de notre pays applaudiront à la réprobation dont ce rapport frappe pour toujours une Excellence de hasard!

Par malheur, cet acte d'accusation a été porté devant un tribunal qui ne pouvait pas faire justice au bon droit; devant un tribunal où la minorité devait entraver toutes les délibérations énergiques, aussi au lieu de provoquer la mise en accusation de M. Tyler, s'il s'est contenté de solliciter une révision de la Constitution, à l'effet de réduire l'exhorbitant pouvoir dont M. Tyler a fait un si déplorable abus; mais par malheur encore, cette proposition venait un peu à l'improviste pour le Congrès; elle avait un caractère grave et une importance qui devait effrayer les esprits irrésolus et fatigués de nos représentans; elle n'a donc pas pu réunir les deux tiers des suffrages. Mais si l'on veut se donner la peine de jeter un coup d'œil sur la manière dont les votes sont partagés dans une aussi importante question, on comprendra que le jour n'est pas loin où elle doit se résoudre dans le sens indiqué par M. Adams. Le pouvoir du veto ne subira sans doute pas une réforme aussi radicale que sollicite le vénérable rapporteur, mais au moins devra-t-il être soumis à une modification qui n'expose plus le pays à subir les conséquences des petites et mesquines passions dont l'Exécutif peut subir l'influence!

CABINET.— Les bruits d'une dissolution du cabinet prennent de jour en jour plus de consistance! les trois membres qui doivent infailliblement sortir sont MM. Webster, Spencer et Forward. Tous trois, dit-on, ont fortement désapprouvé le dernier veto.— On s'accorde assez généralement à donner le poste de secrétaire d'Etat à M. Caleb Cushing, homme qui se distingue tout à la fois par un véritable talent et par une rare versatilité politique. Pour la guerre et pour les finances on parle du gouverneur Marcy, de New York, du gouverneur Porter de la Pennsylvanie, de M. Stevenson, l'ex-ministre en Angleterre, et de M. Proffit, de l'Indiana. Quelque soit le choix de M. Tyler parmi ces quatre personnages, il y a un fait certain, c'est que le nouveau cabinet ne sera pas plus homogène que le précédent.

LES BANQUES.— La Cour de District s'est occupée hier de l'affaire pendante devant elle, entre l'Etat et les Banques du Commerce, du Canal, des Citoyens et Consolidée, pour forfaiture à leur charte. Les avocats de ces deux premières institutions ont prouvé qu'elles étaient dans les limites de la dernière loi sur les Banques, puisqu'elles avaient en espèces, dans leurs caveaux, les deux tiers de leur circulation. Les poursuites contre elles ont conséquemment été arrêtées. Quant à l'affaire de la Banque des Citoyens elle a été fixée au vendredi, 2 septembre, celle de la Banque Consolidée sera continuée le lundi suivant.

Toutes les Banques du Tennessee paient aujourd'hui en espèces.

☞ Le Conseil de Ville de la Première Municipalité, dans sa séance du 22 du courant, a persisté, nonobstant le veto du Maire, dans l'ordonnance passée le 13, imposant sur les chiens une taxe semblable à celle payée pour le même objet, dans la seconde municipalité.

☞ Le steamer Monmouth, capitaine Griffin, partira ce soir pour Pensacola. Le prix du passage est de $1 seulement. Avis aux personnes qui désirent visiter le steamer Mississippi.

EXPLOSION D'UN STEAMBOAT.— Le St. Louis, Era, du 17 du courant fait mention que le steamer Paragon, capitaine Johnson, de la Nouvelle-Orléans, a fait explosion le 15, à cinq milles au-dessus du cap Girardeau. Plusieurs personnes effrayées sautèrent par-dessus bord, mais on a appris que la mort d'un chauffeur dont on ne connait pas le nom.

Le steamer New-Orleans, arrivé en ville, a apporté la nouvelle que le steamboat Winchester a sombré le 18 du courant, à la Grande Chaîne à l'embouchure de l'Ohio.

L'esclave Rollin, le meurtrier de M. B. L. Wilcox a été pendu jeudi dernier à Franklin.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le prix de la farine étant, ce jour, de $4 38, terme moyen, le pain de première qualité devra, durant la semaine prochaine, peser 40 onces pour dix cents; celui de seconde qualité devra peser 50 onces.
Samedi, 27 août 1842.

CONGRES.

SÉNAT.— La fin de la séance du 17 et toute la séance du 18 courant ont été consacrées à l'examen des clauses du traité conclu entre le secrétaire d'Etat et Lord Ashburton. Rien de nouveau n'a transpiré sur cet important sujet.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.— Le 17, la Chambre s'est occupée du Message du Veto, et la plus grande partie de la séance s'est passée à voter sur les différentes questions qu'il soulevait. On a mis aux voix d'abord l'adoption du Bill de Tarif nonobstant les objections du Président, 91 voix se sont prononcées dans l'affirmative, et 87 dans la négative. Le bill, n'ayant pas réuni les deux tiers des voix, a été rejeté. Après cette épreuve dont le résultat ne pouvait être douteux, la Chambre a adopté le rapport de la majorité du Comité d'Examen, présenté par M. Adams, puis elle a été appelée à voter sur la résolution qui termine ce rapport, résolution dont voici la teneur:

Résolu par le Sénat et la Chambre &c. Que l'amendement suivant à la 7e section de l'article 1er de la Constitution des Etats-Unis sera recommandé aux législatures des différens Etats, et sur l'adoption du susdit amendement par les deux tiers des législatures, il fera partie de la Constitution: "Au lieu des mots "deux tiers" deux fois répétés dans le second paragraphe de cette septième section, mettez dans les deux endroits "la majorité du nombre total."

Cette résolution, pour être adoptée, aurait dû réunir la majorité des deux tiers, mais 100 voix seulement se sont prononcées en sa faveur, tandis que 80 l'ont condamnée. Elle a donc été repoussée. En vain quelques membres ont essayé vers la fin de cette même séance et au commencement de celle du lendemain, d'obtenir la considération du veto. Cette motion n'a pu réussir.

Que fera le Congrès? Cette question est celle que s'adressent tous ceux qui songent à la position dans laquelle le Veto Présidentiel laisse le pays. D'après toutes les probabilités, quelques-uns de nos représentans essaieront encore d'un nouveau bill de tarif, mais il est à craindre que cette tentative ne soit pas heureuse, et que le bill n'aille pas jusqu'au bout. Le découragement et la fatigue percent dans les dernières séances du Congrès; à quoi bon, se dit-on, travailler pour un cinquième Veto?

Nous avons, dans notre numéro du 20 du courant, cité un extrait de la *Gazette de Baton Rouge*, annonçant qu'un nommé Boyle accusé du meurtre de H. Sewell avait été assassiné dans sa prison à Shreveport, et qu'un conflit était survenu parmi les habitans. Voici les nouveaux renseignemens que nous puisons à ce sujet, dans la Gazette de Shreveport:

"Aussitôt qu'ils eurent connaissance de cette nouvelle, dit cette feuille, l'indignation des citoyens de Greenwood et des environs fut telle, qu'ils s'assemblèrent immédiatement et arrivèrent le 23 juillet, à Shreveport où plusieurs habitans se joignirent à eux. Ils arrêtèrent dans l'après-midi Wm. Perry, Jonas Robeson, John Leek et W. B. Crowder qui avaient été désignés comme les auteurs de ce crime, ce dernier ayant opposé une vive résistance fut tué dans la lutte.

"Leek a été jugé le 3 du courant et acquitté, Robeson a été tenu de fournir un cautionnement de $650, pour sa comparution par-devant la Cour en décembre prochain. Quant à Robeson il restera prison pour y attendre son jugement; la gravité de l'accusation qui pèse sur lui est telle qu'on n'a pu admettre de cautionnement."

Nos lecteurs se rappelleront, sans doute, qu'un meurtre a été commis, il y a trois ans, sur la personne de Mr. Tibol, des Opelousas; et que le meurtrier n'avait pu être découvert, bien que les soupçons se fussent portés sur un blanc qui avait travaillé dans ce voisinage. Nous venons d'apprendre que l'individu suspecté dans l'origine a confessé son crime, et qu'il se trouve dans ce moment dans la prison des Opelousas, en attendant son jugement. Nous n'avons pu juger qu'à présent, recueillir d'autres détails.

[Gazette des Attakapas.]

ENCORE DES VOLEURS DE NEGRES.— La Gazette de Minden dans de l'Etat rapporte que deux individus blancs, ont été arrêtés dans ces opérations, ayant avec eux quatre nègres qu'ils avaient enlevés de l'habitation de Madame Veuve Davis, dans le Comté de Chicot, Arkansas. Ils avaient été poursuivis par des hommes de Chicot qui étaient arrivés sur leurs traces pendant plusieurs jours, avant de les rejoindre au lac de cette ville... Les deux individus cherchèrent à se sauver à la faveur des buissons qui les environnaient, mais ils furent traqués de si près, qu'ils ne purent s'échapper... les deux voleurs furent amenés à Chicot, où on les enchaîna pour les diriger sur l'habitation où ils enlevèrent les nègres. Ils se nomment Anderson et Francis.

Dans la journée du 3 du courant, un mulâtre prédicateur méthodiste, nommé Pleasant Underwood, se rendit à la demeure de M. Testers à Lexington, (Ohio), lui disant que son frère, résidant à trois milles de là, était dangereusement malade. M. T. partit immédiatement pour se rendre chez son frère. Underwood qui s'était caché dans ce voisinage revint, armé d'un bâton, auprès de Mme Testers, en frappa cette malheureuse jusqu'à ce qu'elle eût perdu connaissance, et se porta ensuite envers elle aux plus indignes extrémités. Des personnes attirées sur le lieu de cette scène par les cris de Mme T., parvinrent à s'emparer de ce misérable et à le conduire à la geôle d'où il s'échappa quelque temps après. Une récompense de $100 est offerte pour son arrestation.

Merrick le maître de poste de Boston (Indiana) est parti enlevant une jeune fille et tout l'argent qu'il avait en dépôt. Il abandonna sa femme et ses enfans.

On écrit de Pensacola.— Le brick français "Le Dunois" a fait voile pour France le 23 du courant. Il y a aujourd'hui dans notre port: les frégates des E. Unis Falmouth et Ontario, les bricks de guerre Dolphin et Boxer et la frégate française la Brillant. Le steamer de guerre des Etats Unis Missouri est attendu d'un moment à l'autre. Le steamer Mississippi pourra recevoir les visiteurs le 1er. septembre.

AMERIQUE DU SUD.

Des journaux de Rio-Janeiro du 1er. juillet dernier, reçus en ville par le navire Louisiana, annoncent que l'insurrection qui avait éclaté dans la paroisse de St. Paul, a été arrêtée. Un corps de troupes du gouvernement est entré dans le capitol de cette province sans coup férir. On n'était pas encore parvenu à se rendre maître des insurgés des mines.

A Monsieur le Rédacteur de l'Abeille,
— Monsieur,

J'ose espérer de votre impartialité que vous voudrez bien insérer dans vos colonnes les observations suivantes sur le rapport présenté au conseil des Marguilliers dans la séance du 23 août 1842. Lorsque nos adversaires ont tout accès auprès des journaux qui influent le plus sur l'opinion, il y aurait peu de justice à nous forcer au silence, en nous interdisant les moyens ordinaires de publicité. La discussion ne peut être utile et consciencieuse, qu'autant que les deux parties sont également admises à faire valoir leurs raisons.

MM. les Marguilliers se sont enfin posés sur le terrain de la discussion, terrain sur lequel ils auraient dû se placer d'abord pour éviter les inconvéniens de démarches hasardées et irréfléchies. Quoique tardive une soit cette nouvelle position, elle peut encore avoir d'heureux résultats et arrêter le mal, si comme nous le désirons, ces Messieurs sont de bonne foi. Si au contraire ils ont cru donner à leurs actes une apparence de légalité, et tromper ainsi l'opinion publique, ils nous fournissent du moins l'occasion de répondre à leurs assertions erronées, et d'éclairer ainsi les personnes qui se seraient laissées surprendre.

Par un acte du 23 août ces messieurs ont cherché à motiver et à justifier les résolutions qu'ils avaient prises quelques jours auparavant. Nous ferons remarquer qu'il était un peu tard, le 23 pour motiver, et le 24 pour notifier à l'Evêque, des résolutions prises le 20 et déjà mises à exécution le 21. Si ces Messieurs reconnaissent l'inconvenance de leur conduite, ont voulu réparer par là un manque essentiel d'égards, nous ne pourrions que les en féliciter, cependant nous regretterons de les voir au moment où ils s'efforcent le plus d'être calmes, se livrer comme instinctivement à des insinuations odieuses que l'évêque a stigmatisées dans sa lettre pastorale, et qui trahissent une irritation concentrée. Pourquoi ces paroles d'aigreur, ce langage plein d'amertume, ces expressions gratuitement injurieuses, ces formes où la politesse même la plus commune n'est pas observée? Pensent-ils manifester des vues de conciliation, et inspirer de la confiance aux catholiques fidèles à leurs devoirs, lorsqu'on les voit jeter outrageusement à la face d'un homme qui est leur supérieur, cette calomnie gratuite: l'évêque ne sait-il pas par une funeste expérience, que les hommes de sa confiance n'ont jamais pu mériter celle du public! Que ces Messieurs y prennent garde: ces paroles qui tendent à livrer comme une pâture au mépris public l'évêque et le clergé de tout un diocèse, et à séparer les membres du chef: ces paroles ne peuvent qu'inspirer un sentiment d'affliction profonde aux vrais catholiques, et choquer ceux mêmes qui, en dehors de la religion, désirent le maintien de l'ordre et de la paix. Comment ces Messieurs peuvent-ils se donner pour représentants des catholiques, et les défenseurs de leurs droits, lorsqu'ils attaquent avec tant de violence ce qui est pour tous les catholiques un objet de respect et de vénération. Vainement ces Messieurs font parade de beaux sentiments, pour tout homme droit il est assez clair que sous le mépris des personnes, ils laissent percer un mépris mal déguisé, pour l'autorité même. Mais puisque ces Messieurs se posent comme les défenseurs des privilèges des catholiques, nous pourrions leur demander quels sont leurs droits à la confiance du public. Leurs principes et leurs actes sous le rapport religieux, sont-ils faits pour donner cette influence morale qu'ils semblent vouloir emporter de haute lutte? Ce sont là des questions dont nous laissons la solution à leurs consciences, voulant éviter tout ce qui pourrait choquer; quel que avantage que nous puissions en tirer. Quant à l'attitude tant soit peu forcée que ces Messieurs ont prise en se présentant comme des victimes de l'arbitraire ecclésiastique, c'est une plaisanterie assez fade qu'un peu de bon sens... peut égayer un peu cette triste affaire.

Ces remarques que nous venons de faire ne tombent, il est vrai, que sur les formes; elles ne sont cependant pas sans importance: car elles révèlent l'esprit qui a présidé à la rédaction de ce rapport, et on y remarque une tendance hostile dont nous pensons que ces Messieurs eux-mêmes ne se sont pas bien rendu compte. Car nous avons lieu de croire que s'ils étaient laissés à leur action propre, et dégagés de toute influence étrangère et maligne, ils ne persisteraient point dans la voie funeste dans laquelle ils se sont trop légèrement engagés. Mais comme ils semblent de justifier leur conduite, en accumulant des citations plus ou moins correctes, nous allons prouver que cet échafaudage peu solide ne repose que sur un fondement ruineux, et que toutes ces citations portent à faux; et, ici nous appelons l'attention de tous les hommes de bonne foi, quelle que soient leurs opinions religieuses, et d'abord nous demandons qu'on ne se laisse point éblouir par cet étalage fastueux d'érudition facile et d'emprunt, sous laquelle ces Messieurs se croient invulnérables. Ils ne s'offenseront pas sans doute, si nous leur disons que dans ce rapport, l'empreinte d'une main étrangère est ce qui a d'abord frappé les regards de tout le monde; aucun d'eux, que je sache, n'a la prétention d'être fort habile en ces matières; tous, je crois, conviennent d'assez bonne grâce que leur bagage en fait de science ecclésiastique est fort mince et fort léger. Du reste on peut être un fort galant homme, homme de bon ton et de bonne société, et être un maigre théologien et un pauvre canoniste.

Messieurs les Marguilliers reconnaissent avec l'Eglise, nous disent-ils, que les Evêques ont le droit de nommer aux places vacantes dans les rangs de leurs Clergés, mais en se soumettant, dans l'exercice de ce pouvoir, aux lois établies, et en respectant les conditions stipulées par les concordats, les privilèges de peuples et les prérogatives des bienfaiteurs et patrons des vacances auxquelles ils nomment.

Nous tâcherons d'expliquer ce paragraphe assez obscur, et qui cependant il était si important d'être clair. Ces Messieurs reconnaissent bien en théorie, dans les Evêques, le droit de nomination; mais dans la pratique ils prétendent que ce droit est restreint s'ils veulent dire que ce droit est de sa nature nécessairement restreint par les lois civiles, en sorte que cette restriction existe de droit commun dans tous les cas, cela est faux; comme nous allons le faire voir. S'ils prétendent au contraire que cette restriction du pouvoir des Evêques n'existe qu'en vertu de privilèges particuliers; il fallait montrer un privilège de cette sorte existant pour la Cathédrale, et devant être exercé par les marguilliers; et c'est une preuve dont on n'a pas encore donné le premier mot. Messieurs les Marguilliers nous permettront donc d'expliquer cette matière, comme ils auraient dû le faire, d'une manière logique et rationnelle, et de présenter la question sous son vrai point de vue.

Le droit de nomination dans les évêques est-il de droit commun et de sa nature illimité et sans restriction? Oui.

Les restrictions apportées à ce droit des évêques sont elles toujours l'effet de privilèges constituant un droit particulier? Oui.

Ces restrictions peuvent elles être posées légitimement par la puissance temporelle seule, indépendamment du consentement de la puissance ecclésiastique? Non.

Existe-t-il un tel accord entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle, donnant de quelque manière que ce soit, ce privilège, et créant ce droit spécial pour la cathédrale? Non.

Tout le monde reconnaîtra, je pense, l'enchaînement logique et rigoureux de ces questions; si nous justifions la solution que nous donnons ici à chacune, l'affaire est terminée, et il reste démontré que l'évêque a le plein exercice de son droit. Nous ajournons donc tous les hommes de bonne foi de peser mûrement les réflexions que nous allons leur présenter.

Quant à la première proposition que le droit de nomination dans les évêques est de droit commun et de sa nature illimité. Messieurs les Marguilliers eux-mêmes paraissent en convenir, et cela du reste est évident, car les droits des évêques n'étant autres que ceux que Jésus-Christ avait donnés à ses apôtres, il faudrait montrer une restriction mise par Jésus-Christ lui-même dans les pouvoirs spirituels donnés à ses apôtres. Or, tous les textes du nouveau testament qui ont rapport à cette matière, bien loin de contenir des restrictions à cette autorité des apôtres, l'établissent au contraire d'une manière illimitée: Saint Paul commande à ses disciples Tite et Timothée, d'exercer dans toute son étendue cette autorité qu'ils avaient comme évêques, successeurs des apôtres; et nulle doctrine n'est plus universellement appuyée que celle là, par le témoignage unanime de la tradition, et par la pratique invariable des dix premiers siècles.

De là il suit que la seconde proposition n'est pas moins certaine, savoir: que les restrictions apportées à ce droit des évêques ont toujours été le résultat des privilèges particuliers, et en effet, ce droit étant par sa nature illimité, il ne pouvait évidemment être restreint que par une loi positive créant un droit spécial; et dire que cette restriction a toujours existé serait avancer non seulement un fait démenti par l'histoire, mais encore une absurdité... [illegible] ... de privilège n'emporte-t-il pas nécessairement l'idée de dérogation au droit commun?

Mais la puissance temporelle peut-elle seule donner à elle même ce privilège, et restreindre l'exercice de droit des évêques, sans le concours de la puissance ecclésiastique? Evidemment, non... [illegible] ... par la puissance temporelle seule, indépendamment du consentement de la puissance ecclésiastique... [illegible]

... [illegible] ... Il dit à Bayou St. Jean, des Paroisses... la cathédrale ... [illegible] ... la Louisiane ... [illegible] ... les lois de l'Espagne ... [illegible] ... la France ... les Etats Unis, la Louisiane est devenue totalement étrangère aux institutions civiles de l'Espagne ... [illegible] ... pouvoir ... prérogatives, ... les évêques des Etats Unis ... aucune autorité spirituelle ... la Louisiane, se trouvent dans le droit commun, et par là même ont l'exercice illimité de leurs pouvoirs.

Dans un second article, nous compléterons notre réponse par la réfutation de quelques difficultés de détail présentées par Messieurs les Marguilliers, et qui, quoique déjà renversées par les principes que nous avons posés, demandent quelques explications particulières.

NAPOLEON-JOSEPH PERCHE,
Aumônier du Couvent.

LA POESIE DEPUIS 1830.

Sous le titre de *statistique littéraire*, nous trouvons dans la Revue des Deux Mondes du 15 juin dernier un fort spirituel article sur la poésie depuis 1830. Nous y puiserons successivement quelques extraits, dont celui-ci donnera un avant-goût.

Aux époques naïves, et même en 1821, le titre d'un volume de poésie exprimait simplement le genre traité par l'auteur. C'étaient des odes, des épîtres, des *poésies légères*, des *ballades*, des satires. Aujourd'hui, le titre est un symbole. Rien n'est plus raffiné. Quand l'auteur a des intentions lyriques, il donne à son recueil une étiquette sonore et musicale: *Mélodies, préludes, nocturnes, voix de la lyre, voix de la harpe, chants de l'âme, chants du cœur, chants du matin, chants de l'aurore*. Les amis attendris de la nature choisissent de préférence leurs titres dans la dendrologie ou l'almanach du bon jardinier. Ainsi nous avons des *Feuilles mortes, des Feuilles de Saule, des Branches d'amandier, des Branches d'Olivier, des Eglantiers*. Nous avons des *Palmiers et des Cyprès*. Nous ouvrons arbustes luxant. Puis les fleurs: *Heures d'Amdi, Fleurs de la Provence, Fleurs des Alpes, Fleurs des Champs*. Nous avons des *Roses blanches, des Primevères, des Pervenches, des Lys, des Marguerites*. Je vous cite textuellement. C'est un parterre émaillé, tout un petit jardin du Luxembourg ou des Tuileries. Après les fleurs, les oiseaux, l'orthinologie après la botanique: *Fauvettes, Oiseaux de passage, Ramiers*. Puis la météorologie: *gouttes de pluie, gouttes de rosée, rayons, éclairs, soirs d'orages, vapeurs, clairs de lune, brises du matin, brises du soir*. Les rêveurs Cyrano... un mot psychologique, au dos de leur volume, l'état orageux de leur âme, les amertumes de leur poésie: *deuil, souffrances, soupirs, désespoirs*. Nous avons encore dans ce genre le *midi de l'âme* et les *pétrinaires*. Il est à remarquer que ce symbolisme des titres est littéralement calqué de la décadence romaine. Aulu-Gelle en a donné plus d'un exemple et de son temps on avait des *cornes d'Amalthée*, et des *Prairies*, comme nous avons aujourd'hui des *Bruyères* et des *Corbeilles poétiques*. Tous les Cyrénéens se ressemblent.

Les préfaces ne sont pas moins curieuses. Soit que le poète écrive sa préface lui-même, ou qu'un obligeant ami l'écrive à sa demande (les amis sont plus à l'aise pour l'éloge), c'est toujours l'histoire d'Olympio se chantant à lui-même comme on l'a dit, l'hymne de sa *destinée dominatrice*... Saint Amant parlant de son génie dans l'avant-propos de Moïse. La phrase à fait son école. Trouvez en effet quelques volumes au hasard, et lisez:— "J'ai hésité longtemps à publier ces vers qui ne me semblaient que passables, mais des gens d'un goût sur à qui je les ai soumis, m'ont assuré que dans le nombre, il s'en trouvait de très beaux." Ailleurs: "Ces demandes du midi devront être adressées chez le libraire, les demandes du Nord, et de l'étranger chez l'autre." "Je travaille pour les gens délicats, élégants et bien élevés." Ailleurs encore: "J'avais composé quelques poèmes antiques, mais je ne les publie pas. Je crains qu'on ne me reproche de rappeler trop fidèlement Homère." Tout cela est écrit sérieusement, et toutes les préfaces, à de très rares et très louables exceptions près, sont de ce style et de cette outrecuidance. On peut les classer comme il suit: préfaces cathédriques; le poète développe ses théories littéraires — Préfaces intimes; le poète raconte comment il est devenu poète et les cataclysmes qui ont bouleversé son âme.

Préfaces élégiaques; le poète gémit sur l'indifférence du siècle, qui n'achète pas les volumes que ses fils inspirés de la Muse font imprimer à leurs frais. Ces colères des bardes contre le public, qui ne le lit pas, sont souvent, malgré leur teinte sombre, singulièrement réjouissantes. On ne veut plus de vers. Qu'importe! le poète en fera et en publiera toujours, parce qu'il a été marqué au front, parce qu'il a une mission, parce qu'il a été baptisé dans les larmes, parce que Dieu lui a dit: Va. Son premier recueil est resté chez le libraire; il en édite un second, et en médite un troisième, parce qu'il faut bien que le génie trouve enfin sa couronne, et c'est un crime de lèse humanité que de briser sa Lyre quand on a reçu d'en haut le pouvoir officiel d'éclairer le monde et de le consoler! Ainsi vont les vanités humaines. Chacun se fait centre et croit que l'univers gravite autour de lui, et quand les plus inconnus passent dans la foule, qui n'a jamais entendu leurs noms, ils baissent immédiatement les yeux, pensant qu'on les regarde.

Outre la préface, il y a encore la lettre qui sert d'introduction auprès du public. Lorsqu'on fait, en littérature, sa veillée des armes, on rime, pour demander l'accolade, une ode ou une épître aux chevaliers qui ont gagné leurs éperons. L'ode est flatteuse, car ces rois des ne s'économise pas l'encens, et la réponse ne l'est pas moins, surtout lorsqu'elle s'adresse à des médiocrités candides, qu'on applaudit d'autant plus volontiers qu'elles ne font pas ombrage. Le grand-prêtre répond d'ordinaire au néophyte: "Vous êtes poète, monsieur, vous avez l'idée, vous avez la forme. Les sentiers de l'art sont rudes, je ne vous le cache pas, mais persévérez." L'autographe sacré est reproduit en tête du volume comme un gage de succès, comme un passeport. Espérance vaine. Le public, souvent déçu, lit, juge, et casse l'arrêt, trop indulgent, se demandant, avec surprise, comment des hommes qui ont pris rang, et dont la parole fait autorité, prodiguent ainsi à tout venant, un encouragement banal, qui fait croire à une vocation réelle et décide souvent de la vie d'un homme. En vérité, par respect pour l'art, et par pitié pour les vanités impuissantes, on devrait au moins se montrer sincère.

CHARLES LOUANDRE.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES
Jeudi, 25 août.

Brick Othello, Ryan, Kingston, Ja.		Capitaine
Goel. Des Armigos, Trivino, Campêche,		J J Fernandez
Henrietta, Hurd, Bass Aransas,		B Fields

Vendredi, 26 août.
Barque Euphrates, Pemberton, Cette, Bontis, Gally & co

ARRIVES
Jeudi, 25 août

Steamer Corsair, Brickel, Cincinnati.
" New Orleans, Fulton, St. Louis.
" Queen of the South, Miller, St. Louis.
" Mail, Branham, Vicksburg.
" Clipper, Berry, Bayou Sarah.
" President, Montgomery, St. Louis.
" Monmouth, Griffin, Pensacola.
" Gen. Harrison, Choate, Donaldsonville.

Vendredi, 26.
Steamer Arkansas, Pangrewit, Riv Arkansas.
" Alex. Scott, Swan, St. Louis.
" Belle of Mississippi, Doughty Alton.
" Cote Joyeuse, Kimball, Louisville.
" Norma, Grice, Vicksburg.
" Southerner, Allen, Mobile.

MEMORANDA
Ports de la cote.

New York, 17 août, arrivé, navire Liverpool, Agry, Nlle Orléans.
Baltimore, 18 août— Arrivé brick Architect, Gray, Nlle Orléans.

DERNIERES DATES.

New York	août	17	Londres	juil	16
Boston	août	16	Liverpool	juil	16
Philadelphie	août	18	Paris	juil	16
Washington	août	19	Havre	juil	17
Baltimore	août	19	Bordeaux	juil	18
Charleston	août	20	Madrid	juil	9
Vera-Cruz	août	15	Cadix	juil	4
Tampico	août	6	Havane	août	6
Mexico	juil	19	Bombay	août	16

RAIL ROAD DE CARROLLTON.

AVIS.— A dater de ce jour, les chars à vapeur feront des voyages aussi à l'arrivée du Tivoli Cercle, allée, et retour. Il prendra des passagers.

La bande l'hôtel de Carrollton... est ouverte par MM. Cloff & Co., Dimanche, 28 août.

Un parterre de rafraîchissements pour les Dames sera également ouvert.

Le jardin, un des plus beaux aux Etats-Unis est en très-bon ordre, il pourra être visité par les amateurs de fleurs et d'arbustes.
JOHN HAMPSON,
27 août. Ing. M. C. R. R.

AVIS.
☞ Le navire Vandalia, capitaine Weston, de Bôvre, en déchargement près le Rail Road Pontchartrain. Les consignataires sont requis de ne rendre les permis, et de retirer leurs marchandises dans le plus bref délai.
LEVI H. GALE.
24 août. 30, rue de la Commune.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION, &c.— Chaux de plâtrer, de Thomaston... Ciment romain et hydraulique... Plâtre de Paris... Grès à plâtrer, en barils divers. Briques à feu, quadrilatères et anglaises.
Constamment en mains, et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par GEO BEDFORD,
27 août 47, Communes

CONSEIL DES MARGUILLIERS
Séance extraordinaire du 26 août 1842.

A Messieurs les Marguilliers de l'Eglise St. Louis de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,

Le comité spécial que vous avez chargé de prendre en considération la lettre pastorale de l'évêque de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de vous rapporter:

Qu'il a lu cette lettre avec la plus grande attention.

Qu'il a vu, avec surprise, mais non sans regrets, que cette lettre renferme quelques attaques et beaucoup d'injures grossières, personnellement aux Marguilliers.

Votre comité pense que nous devons pardonner les injures et chercher à redresser les erreurs.

La question est vitale et grande. Si l'évêque, quel qu'il soit, a le droit de parler comme il l'a fait, dans cette lettre, que deviendront les libertés religieuses, pour lesquelles il y a eu tant de sang répandu dans toutes les parties du monde?

M. A. Blanc, s'il était réellement évêque de la Louisiane, devrait toujours comme tel, en matière de droit écrit, pour soutenir les droits de l'Etat... à la tête ... [illegible] ... les conséquences... qu'il s'agit de répondre non seulement à qui nous soutenons l'argent de la République, mais encore à qui nous considérons la paix, la sécurité et l'honneur de nos familles.

L'examen approfondi des droits de chacun, dans cette controverse, nous a démontré clairement que Mr. A. Blanc n'est point évêque de la Louisiane, et qu'il n'a jamais eu le droit d'en exercer les fonctions.

Dans les temps paisibles, lorsque nous marchions dans un sentier battu, nous redevions à droite et à gauche, nous avions suivi les sentiers déjà tracés, nous y mettions trop d'abandon.

M. Blanc nous a forcés par son langage peu mesuré, à prendre la défensive, à examiner ses pouvoirs et les nôtres, et voici où nous sommes venus à la conclusion suivante:

Que M. A. Blanc n'est point, et n'a jamais été légalement nommé et institué évêque de la Nelle. Orléans; qu'il n'en prend le titre et comme il en usurpe les fonctions.

Que l'Evêché de la Nouvelle Orléans n'est point compris dans ce qui appartient à ces missions étrangères.

Que l'Evêché de la Nouvelle Orléans fut érigé en 1793, indépendamment du Diocèse de St. Christophe de la Havane.

Cet Evêché fut créé par une Bulle papale qui en faisait un archevêché métropolitain... [illegible]

Ce fut aux soins du chevalier Azara, que la négociation fut conclue, et la bulle dont nous avons une copie, porte la date du 25 avril 1793.

Voilà les faits clairement établis, papiers en main. Voyons le droit.

Votre comité prendra la liberté de vous rapporter que les affaires religieuses de l'Espagne et de la France étaient réglées par des actes et des concordats particuliers, et qu'il faut prendre la question comme elle se trouve arrêtée, par les esprits généreux qui nous ont précédé et qui nous ont procuré de si grandes immunités en matière de religion.

Le concordat de 1753 passé entre Ferdinand 6 et le Pape Benoit 14, de libérale et glorieuse mémoire, ainsi que le concordat de 1802 passé entre la république française et le Pape Pie 7, avaient, tous les deux, donné formellement aux gouvernements espagnol et français le choix des évêques.

Le traité de cession qui, en 1803, transféra la souveraineté de la Louisiane aux Etats-Unis, est une preuve nouvelle du respect de toutes les nations policées pour la liberté de conscience.

Mais les consciences, Messieurs, seraient-elles libres, si la volonté d'un seul homme, quelque savant qu'il pût se croire ou qu'il fût, pouvait les diriger à son gré? non sans doute.

La Louisiane en matière de religion a conservé contre les usurpations du St. Siège ou de ses agents, toutes les garanties qu'elle avait avant le traité du trente avril 1803.

Et qu'on ne dise pas que les usurpations du St. Siège ou de ses agents sont sans danger pour les catholiques de la Louisiane; votre comité dira aux incrédules: lisez l'histoire.

Tant que les catholiques de l'Etat de la Louisiane, par des lois librement consenties, n'auront rien changé à leur législation en matière religieuse, la présomption est qu'ils veulent s'en tenir à leurs anciennes lois.

Or par cette législation le Pape ne pouvait nullement nommer aux Evêchés, dans les pays français et espagnols.

La Louisiane devenue Américaine et républicaine serait-elle présumée avoir renoncé à une partie aussi importante de ses libertés? Non sans doute.

Aucun Concordat, aucune législation n'a donné aux Papes le droit de nommer aux évêchés de la Louisiane.

Ce droit ne peut s'acquérir par la prescription, les droits aux libertés sont imprescriptibles.

Donc la nomination de M. Antoine Blanc, à l'évêché de la Nouvelle-Orléans, nomination faite par le Pape, est nul et de nul effet.

Ses ordinations sont nulles.

Ses nominations aux cures seraient nulles, sans cela.

Dans la lettre prétendue pastorale fourmille d'erreurs volontaires ou involontaires.

Cependant Mr. l'abbé Ant. Blanc, nous appelle docteur de mensonges.

Pour vous, Messieurs, il n'est plus et ne peut plus être que l'ex-curé de Baton Rouge.

Mais demanderont peut-être les gens si pressés d'avoir des supérieurs, qui peut nommer à l'Evêché de la Nlle. Orléans?

La question est délicate et sera, si vous l'exigez, le sujet d'un prochain rapport, pour lequel votre comité a déjà préparé des matériaux.

Votre comité a entendu parler des conciles provinciaux tenus à Baltimore; on vous parle d'y porter vos plaintes.

Ces conciles sont tenus par des Evêques de Missions que le Pape nomme et qu'il a le droit de nommer, la partie ne serait pas égale.

D'ailleurs par qui les Catholiques de la Louisiane y seraient-ils représentés?

Par qui vos griefs contre M. A. Blanc seraient-ils exposés et développés.

Serait-ce par Mr. A. Blanc.

Il n'a pas mission pour vous y représenter. Il n'est pour vous que l'ex-curé de Baton Rouge.

Votre comité a eu hâte de vous présenter un rapport sur les droits et sur les pouvoirs de Mr. A. Blanc.

Il a donc l'honneur de vous soumettre les préambules et résolutions suivants:

Attendu que l'abbé Antoine Blanc n'a, en aucun temps justifié ou offert de justifier, d'aucun pouvoir légal pour exercer les fonctions spirituelles ou temporelles d'Evêque de la Nelle. Orléans;

Attendu qu'il s'est expliqué d'une manière un peu trop violente dans sa prétendue lettre pastorale du 24 août courant;

Attendu que les rois d'Espagne ou de France, ne peuvent exercer aucune espèce de juridiction sur les catholiques de l'Etat de la Louisiane;

Attendu que le Pape n'a jamais eu le droit de nommer à l'Evêché de la Nelle. Orléans;

Résolu que les Marguilliers de l'Eglise St. Louis de la Nelle. Orléans, ne voient rien dans la prétendue lettre pastorale de l'abbé A. Blanc qui doive ébranler leurs convictions sur l'illégalité de la nomination de Mr. Etienne Rousselon, comme curé de l'Eglise St. Louis de la Nlle. Orléans.

Résolu, Qu'un comité spécial, composé de cinq membres, est chargé de faire un rapport sur la question de savoir qui, du peuple catholique de la Louisiane ou des prêtres y résidant qui sont citoyens des Etats-Unis a le droit de nommer l'évêque de la Nouvelle-Orléans, depuis la réunion de la Louisiane aux Etats-Unis, et depuis la formation politique d'Etat de la Louisiane.

E. A. CANON,
Rapporteur.

Sur motion de M. Génois,
Résolu, Qu'il soit constaté au journal que les susdits rapport, préambules et résolutions, ont été adoptés à l'unanimité, et qu'ils soient publiés en anglais et en français.

Pour copie conforme,
ANT. DUBUC,
Secrétaire.

A LOUER POUR LE 1er. SEPTEMBRE PROCHAIN.
UNE maison de quatre pièces, galerie, cabinet et deux chambres dans la mansarde, située rue des Ursulines entre Rempart et St Claude.
Moitié d'une autre maison située rue Villeré entre St. Philippe et Ursulines.
Une partie de maison située rue Tremé entre St. Philippe et Ursulines.
J. LABADIE,
27 août—3 No. 39, rue de la Vieille Levée

A LOUER— Une Mulâtresse, recommandée comme bonne cuisinière; elle est accoutumée aux travaux d'une famille, bon sujet, parlant anglais et français.
S'adresser au bureau de cette feuille.
27 août—

BEURRE— 25 barillets beurre prime de l'Ouest, en débarquement et à vendre par
27 août HULLEN & WOODRUFF, 76 Camp

CHAPEAUX! CHAPEAUX!
150 CAISSES chapeaux de Russie gris et noirs, pour hommes; chapeaux de soie noire, idem; chapeaux de feutre, idem; chapeaux de laine noirs et gris, en mains et à vendre par A F DUNBAR & co,
27 août 18 Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins— 2000 caisses comprenant un assortiment complet, pour hommes, jeunes gens et enfants; brodequins pour dames et demoiselles; souliers et pantoufles, pour dames et demoiselles, reçus par les derniers arrivages et à vendre à des termes libéraux, par
A F DUNBAR & co,
27 août 18 Douane

CAFÉ de la Havane— 100 sacs fin vert, à vendre par
27 août MANUEL BLASCO, 35, Commune

SUCRE de la Havane— Blanc et jaune, de belle qualité, à vendre par MANUEL BLASCO,
27 août 35, Commune.

CIGARES de la Havane. Un assortiment complet, de toutes qualités, y compris les Regalias et Cañones, de choix, constamment en vente par MANUEL BLASCO,
20 août 35, Commune.

GRAISSE— 100 barillets prime lard, à vendre en magasin par HAWTHORN & WOODS,
 63, Gravier

WHISKEY— barils Monongahela, à vendre par
27 août HAWTHORN & WOODS,
 63, Gravier

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage— 800 pièces toile épaisse de 41 pouces; 800 rouleaux cordage de qualités et dimensions, 60 rouleaux ficelles, en magasin et à vendre par HAWTHORN & WOODS,
27 août 63 Gravier

CHAUX de Thomaston— 500 barriques en bon ordre, actuellement en déchargement et à vendre par
27 août GEO. BEDFORD, 47, Communes

FARINE— 150 barils prime, nouvellement faite, en débarquement du steamer New Orleans, à vendre par
27 août WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

INDIGO— Biseurons indigo Carracas, et 10 caisses idem de Manille, en magasin et à vendre par
27 août WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

BŒUF— 100 demi-barils bœuf, mess, à l'inspection et à vendre par HAWTHORN & WOODS,
 63, Gravier

VIN de Madère— Quelques dames-jeannes de qualité supérieure, de la partie du de l'île, en magasin depuis plus de sept ans, à vendre par STETSON & AVERY
27 août

TOILE et corde d'emballage, à vendre pour des billets de la banque de Cité par
27 août STETSON & AVERY

SOHO— 300 barils... à vendre par STETSON & AVERY

BEURRE— 40 frequins beurre, supérieur de l'Ouest, à vendre par STETSON & AVERY

COTON de Lowell, 3/4, 7/8 et 4/4, à caisses destinées à l'usage des nègres, à vendre par
 STETSON & AVERY

CORDAGE de Manille, à vendre par
27 août STETSON & AVERY

GENIEVRE— du pipes de Hollande, à vendre par
27 août STETSON & AVERY

CIGARES de la Havane— Regalias, Cañones et autres marques, en magasin et à vendre par
26 août J ROBERT & co, 3 Magasins.

COMMERCIAL.
NOUVELLE ORLEANS.
Vendredi soir.

Les affaires de la semaine, qui vient de s'écouler, sans importance aucune. Notre ville cependant offre une activité beaucoup plus grande que depuis quelques semaines, à cause des arrivages de la nouvelle récolte.

Notre marché monétaire est toujours à peu près dans le même état, cependant l'escompte sur les billets des Banques suspendues à généralement baissé, surtout dans ces derniers jours.

Le temps est assez agréable. L'état sanitaire de la ville est satisfaisant pour la saison.

COTON.— Arrivé depuis le 19 du courant de Louisiane et Mississippi, 708 balles, Floride 2 balles, Tennessee et North Alabama 16, ensemble 721 balles. Expédié, dans le même espace de temps pour Marseille, 1 balles, New York 168, Boston 21, ensemble 181. Ce qui fait une réduction du stock de 600 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 3000 balles.

ETAT DU COTON

1842.1er Sept. Stock en mains,		14,190
Reçu cette semaine.	721	
Antérieurement	722,457	723,180
		737,378
Expédié cette semaine	1,371	
De antérieurement	740,307	741,678
Stock en mains		3,000

Les ventes de coton durant la semaine qui vient de s'écouler sont de 400 balles, 150 desquelles sont de la nouvelle récolte, à des prix de 7 3/4 à 1/4 la nouvelle et de 4 1/4 à 8 1/4 en sus. Les arrivages de la nouvelle récolte commencent à être abondants; d'ici à quelques semaines nous aurons sur place un assez bon stock en vente.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi

Ordinaire et bas, de	00 00
Ordinaire	00 00
Bon ordinaire	00 00
Bon ordinaire et petit courant	00 00
Petit courant et courant	00 00
Bon courant	00 00

TABAC.— Nous avons eu un marché très calme, la demande est insignifiante. Les feuilles de réception... de 150 boucauts ont été passés à des prix... ces dernières années.

Arrivé depuis le 19 du courant, 368 boucauts, expédié dans le même espace de temps pour la Catalogne, ... boucauts, Amsterdam ... New York 231, Boston 45. Ensemble, 1388 boucauts.

ETAT DU TABAC

1841, 1er sept. Stock en mains		2,146
Reçu cette semaine	284	
Antérieurement	64,316	64,920
		67,246
Expédié cette semaine,	1,241	
du antérieurement,	61,497	60,729
Stock en mains		2,300

SUCRE.— Le stock sur place est tellement réduit qu'il n'y a que peu de transactions. Il n'y a eu que quelques demandes par petits lots qui ont obtenu 2 1/2 à 4 1/2c. Il n'y a par ou bien beaucoup offert en vente sur habitation il a été impossible de remplir un ordre venu, il y a peu de jours, de 500 boucauts. Il y a à la cale 100 boucauts environ entre les mains des spéculateurs.

MELASSE.— Le marché reste calme, les ventes n'ont lieu que par petits lots à 10 et 12 cents par gallon. Le stock en vente est très minime.

FARINE.— Le peu d'arrivages qui avait eu lieu dans les premiers jours de la semaine avaient rapidement fait augmenter la farine jusqu'à $4 et $4 25 le baril, mais comme nous en avons abondamment reçu vers les derniers jours les prix ont bien vite décliné. Nous cotons aujourd'hui la superfine de $4 à $4 25, prix auxquels le marché était très calme à la clôture, la demande n'ayant lieu que pour les besoins immédiats de la consommation.

PRODUITS DE L'OUEST.— A l'exception de quelques prélèvements qui arrivent très rarement des habitations et du commerce de la ville, il ne s'est fait rien du tout sur le marché aux provisions. Il n'est survenu aucun changement dans les prix.

WHISKEY.— Il n'y a pas eu d'arrivages la semaine dernière, aussi la grande rareté de cet article sur place a engagé les détenteurs à se montrer très fermes à 20 cents le gallon. Les ventes n'ont lieu que par petits lots.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE.— La demande de ces articles s'est un peu améliorée, elle a principalement lieu par petits lots, le marché est très ferme aux prix d'après: Toile du Kentucky de 11 à 16 cents comptant et à terme, de du Inde de 14 à 16, corde du Kentucky de 6 à 8 1/2 cents.

CAFÉ— En demande très limitée comme suit: la Havane prime vert 8 1/2 à 9 1/4; Rio 8 1/2 à 9 1/4.

MARCHÉ MONÉTAIRE DE LA NLLE-ORLEANS.

Espèces		pair
Billets de la Banque de l'Union	18 à 12 p c. escompte	
do	Artisans & Commerçans	18 à 6	do
do	de Louisiane	pair	
do	Cité	18 à 20	do
do	Etat de la Louisiane	15 à 17	do
do	Consolidée	20 à 21	do
do	Commerce	14 à 16	do
do	Canal	26 à 27	do
do	Carrollton	18 à 20	do
do	Orléans	47 à 48	do
do	Améliorations	80 à 85	do
do	Atchafalaya	80 à 83	do
do	Exchange	65 à 66	do
do	Orléans	65 à 67	do
do	de la 1re et 2de Municipalités	5 à 7	do
do	3me do	60 à 65	do
do	Alabama	00 à 00	do
do	Kentucky	pair à 9 p. cent.	do
do	Tennessee	5 à 7	do
do	Ohio	5 à 7	do
do	Illinois	00 à 00	do
do	Indiana	00 à 00	do

FRET— Sans changement.

FRET.

Coton pour Liverpool	3/8 à 7/16
Do de Havre,	1 1/4
Do de New York,	$1 25 par bale
Do de Boston,	1 00
Tabac pour Cowes,	$8 25
Do de Londres directement	8 00 à 9 00
Do de New York,	3 00 à 3 50
Do de Boston,	3 50 à 4 00
Do de Philadelphie,	3 00 à 3 50

CHANGE.— Les opérations dans le change sont toujours très limitées, vu la rareté des lettres. Les prix sont une baisse à la baisse. Nous cotons sterling 4 à 5 p. 100 de prime, à 60 jours; sur New York, 60 j. 2 3/4 à 3 1/2 p. 100 de prime, à vue pair à 3/4 p. 100.

VENTES DE SHERIF.

No. 3,614— J. L. Fleurissé vs. T. W. Collins et al— No. 3,614— Le même vs. le même.

COUR DE COMMERCE— En vertu de deux writs de fieri facias, lancés sur un bond payable à 12 mois et 5 mois adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le Mercredi, 28 septembre 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, appartenant à John Donaldson et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Deux certains lots situés au nouveau faubourg Marigny, sur cette paroisse, dans l'îlet No. 66, compris entre les rues Célestine, du Génie, Annette et St. Antoine, et désignés sur un plan particulier dressé par Louis Surgi, daté le 14 août 1836, et annexé à un acte de vente au rapport de C. Pollock, notaire, daté le 23 août 1836.

Lesdits 2 lots sont contigus et mesurent au pied français chacun 30 pieds de face à la rue St. Antoine, et s'étendent en profondeur entre lignes parallèles, sur 120 pieds, ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
L. A. DUCROS,
27 août—3 en 30j Shérif de la Cour de Commerce.

L'Etat de la Louisiane vs. Pierre Joseph et Louis Marzoux.

COUR CRIMINELLE du premier district— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Criminelle du premier district, j'offrirai en vente à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 29 août 1842, à midi, la propriété suivante saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un terrain situé au faubourg Tremé, désigné par le No. 29 sur un plan dressé par Joseph Pilié, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire, ledit terrain mesure quarante-neuf pieds sur la rue Dauphine, trente pieds six pouces face au chemin du Bayou, sur cent huit pieds huit pouces sur la ligne qui le sépare du No. vingt huit, et cent onze pieds cinq pouces et un quart sur la ligne qui le sépare du terrain de Marie Jacob, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: comptant.
URBIN BOULIGNY, Jr.
Shérif de la Cour Criminelle de la Nouvelle-Orléans
26 juil—3 en 30j

VENTE PAR LE MARSHAL.
G. Banms, agent de Doulagas C. c. L. vs. M. Lewis et A. Lewis

DU consentement des parties, j'exposerai en vente publique, le 27 août 1842, à heures P. M. sur les lieux à l'encoignure des rues Ste. Anne et Dauphine.
Le contenu d'un cabaret &c., saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant, en billets de 1ère. et 2de. Municipalités. C. CLAIBORNE.
27 août—1 Marshal

ESCLAVE EN MARRONNAGE.
EST parti marron de chez son maître, le nègre nommé RICHARD GREEN, âgé de 48 ans, taille de cinq pieds, se faisant passer pour libre. Une récompense de cinq piastres sera donnée à celui qui le ramènera ce nègre, à l'encoignure des rues Tremé et Ursulines. AUGUSTINE LYON.
27 août—3

COTONNADE des Attakapas— 1200 aunes de Cotonnade des Attakapas, pour l'usage des planteurs, à vendre à 17 1/2 cents l'aune pour du comptant, par
A. DUFOUR & Co,
27 août—3 101, rue de Chartres.

FROMAGE et Beurre— 35 caisses fromage de Goshen, 20 fréquins beurre du comté d'Orange, en magasin et à vendre par J. W. STANTON & Co.
27 août enc. Magasin et Lafayette.

BLANC de Baleine— 100 caisses de New Bedford, en magasin et à vendre par J. W. STANTON & Co,
27 août enc. Magasins et Lafayette.

SEL— 80 caisses sel de table, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
27 août enc. Magasins et Lafayette.

CAFE— 250 caisses café Rio, en magasin et à vendre par
J. W. STANTON & Co,
27 août enc. Magasins et Lafayette.

THE impérial, poudre à canon et Ponchong, en boîtes de 6 et 13 livres; idem en caisses, en magasin et en débarquement, à vendre par J. W. STANTON & Co,
27 août enc. Magasins et Lafayette.

PIERRES— 1500 pieds pierres taillées pour dallaux et à pavages de 16 sur 18, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par
27 août FOSDICK & BRO. 66, Camp.

BEURRE— 60 barillets excellent Goshen, fait au comté d'Orange, expressément pour ce marché, à vendre par FOSDICK & BRO.
27 août 66, Camp.

PORC— 80 barils excellent porc, à l'inspection de Bezant, à vendre par FOSDICK & BRO.
27 août 66, Camp.

PAPIER à envelopper le sucre— 75 rames 19 sur 19, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par
27 août STETSON & AVERY.

PORC— 10 barils vieux whiskey, à vendre à bas prix par STETSON & AVERY.

FARINE— 145 barils farine, en débarquement du steamer Minerva, à vendre par MERLE, BEYLLE & co.
25 août 45, Vieille Levée.

PLOMB— 150 saumons plomb, en débarquement du steamer Minerva, à vendre par
25 août MERLE, BEYLLE & co. 45, Vieille Levée.

SUCRE BLANC de la Havane, en magasin et à vendre par J. ROBERT & co, 3, Magasins. 24 août

THE noir de Ponchong en 1/2 caisses, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
18 août 75, Magasins

HUILE de Baleine d'hiver, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
18 août 75, Magasins

B. O. VIGNAUD,
No. 41, rue de Chartres.

PREVIENT ses amis et le public qu'ayant acheté l'intérêt de son frère dans la maison V. & O. Vignaud, il continuera les affaires pour son propre compte.

Il a un magasin un grand assortiment de marchandises de fantaisie et pour usage de maison, qu'il vendra à bon marché pour du comptant.

Porcelaine, blanche et de couleur, verrerie pour maison et café, chandeliers, candélabres, porte-huiliers, porte-liqueurs, &c., en plaqué, lampes de tout genre, pendules, vases, meubles, glaces françaises, tableaux, plateaux, garde-manger métallique, porte chapeaux, cabarets à la Carcy et Mitre, bouilloires, veilleuses, boîtes de sureté, fauteuils, &c. &c.

Aussi— Gobelets taillés, et unis par caisses. 24 août

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA société existant sous la raison de V. & O. Vignaud est dissoute d'un commun accord à dater du 1er. août courant.
B. O. Vignaud ayant acheté seul l'intérêt de son associé, reste seul chargé des affaires et régler les dettes de ladite maison... [illegible] ...
Nouvelle-Orléans, 12 août 1842.
VALSIN VIGNAUD,
15 août—1m B. O. VIGNAUD.

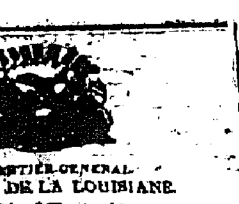

QUARTIER-GÉNÉRAL
LÉGION DE LA LOUISIANE.

CONFORMÉMENT AU BRIGADE— No. 4.
... les ordres de la Légion de la Louisiane courant, pour une revue d'inspection le dimanche, 28 du courant... Les compagnies des Jackson Guards... la Place d'Armes... une heure...
Par ordre du Brigadier-Général, Chs. Gravillier, Commandant la Légion de la Louisiane.
4 août A. DUYOL, Aide-de-Camp.

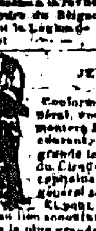

JEUNE GARDE A CHEVAL.
Conformément aux ordres du Brigadier général, vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 28 du courant, à dix heures précises du matin, en grande tenue d'été, et se rendra sur la place du Cirque, pour une revue d'inspection. Les capitaines ses officiers ainsi que tous les membres en général seront ponctuels à s'y rendre.
Aussi, ... rendez-vous à ... heures précises du matin, ... il y aura une réunion générale qui sera de la plus grande importance pour tous les membres de la compagnie, et dont le capitaine réclame votre présence.
Par ordre du capitaine,
Le Maréchal des Logis Chef,
27 août JACQUES LEON.

LANCIERS D'ORLEANS.
Vous êtes prévenus que la Compagnie montera à cheval dimanche 28 du courant en grande tenue, pour une revue d'inspection. Le rendez-vous sur la place d'Armes... à l'heure ordinaire de rendez-vous... précises du matin.
Par ordre du capitaine
J. DUFFAU,
Maréchal des logis chef.

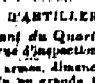

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Ordre de service émanant du Quartier-Général.
Pour une revue d'inspection.
LE Bataillon prendra les armes, dimanche 28 août, à 7 heures précises du matin, en grande tenue d'été, et se réunira à l'Arsenal.
La trois d'artillerie sortira à pied.
Par ordre du major, F. SAUTON,
16 août Adj. Major

Messieurs les membres du bataillon d'Artillerie sont prévenus que le 4 septembre prochain, on procédera à l'élection d'un capitaine et de deux lieutenants, en remplacement desdits officiers démissionnaires par cause de maladie.
Les votes seront reçus depuis dix heures du matin jusqu'à midi, et l'élection sera présidée par l'adjudant-major F. Sauton.
Par ordre du major.
F. SAUTON,
16 août Adj. Major

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!
La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 28 du courant, à six heures précises du matin, pour une revue d'inspection, équipement complet, tenue d'été.
Par ordre du lieutenant commandant,
T. LIVEAUDAIS,
27 août—2 Sergent major.

ECLAIREURS D'ORLEANS— Attention!
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 28 du courant, à 6 heures précises du matin, par la place du Cirque, pour une revue d'inspection générale.
Par ordre du capitaine,
25 août F. A. AUBERT, sergt. maj.

LEGIONE DELLA LOUISIANA.
MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
La Compagnia prenderà le armi Domenica prossima 28 del corrente, alle ore 6 in punto della mattina, in gran tenuta, pantaloni bianchi di uniforme, e si riunirà sulla piazza del Circus detta Congo.
Essendo questa sortita per servizio all' ispezione generale secondo la legge, si prega tutti quanti i membri attivi di non mancare sotto pena dell' articolo del regolamento della compagnia.
Per ordine del capitano,
A. FERRARI,
21 a Sergente Maggiore.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
ATENCION!!
La compañía se reunirá el domingo 28 del corriente á las 6 en punto de la mañana, en el parage acostumbrado, traje de paño y pantalón blanco, armamento completo; se recomienda la mayor puntualidad y aseo á los miembros activos; por orden superior del brigadier general, para una de las revistas de obligación y mandada ejecutar por nuestro capitán.
FRANCISCO SOLER,
23 agosto. Sargento primero.

CAZADORES DE ORLEANS.
La Compañía tomará las armas el Domingo 28 del corriente, y se reunirá en el sitio acostumbrado á las 6 en punto de la mañana, con casaca de paño y pantalón blanco, á fin de dar cumplimiento, á la orden superior emanada del cuartel General de la Legion de la Luisiana.
Se recomienda la puntual asistencia á todos los miembros, por ser esta una de las revistas de obligación ordenada por la ley.
Nueva Orléans, 20 de Agosto 1842.
De orden del capitan.
20 de ag. A. RIVAS, Sargto.

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS — District Oriental de la Louisiane— No. 122— Pétition de Mandeville Marigny, chargé de la vente des biens de Félix Lefebvre, en faillite.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le samedi, 3me. jour de septembre 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, abandonnées par le failli à ses créanciers:

Deux lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos. 3 et 4.

Le No 3 mesure 30 pieds de face à la rue St. Louis et 30 pieds de face au Bassin Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds d'une rue à l'autre, le tout mesure française.

Le No. 4 mesure 29 pieds de face à la rue St. Louis, 120 pieds de face à la rue Franklin et 30 pieds de face au Bassin Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne qui le sépare du No 3, le tout mesure française.

Ces deux lots se trouvent bornés par les rues St. Louis, Basin, Franklin et le Bassin Carondelet, le tout conformément à un plan fait le 22 septembre 1836 et 26 ... devant Félix de Armas.

Ces deux lots sont sujets à une rente annuelle et perpétuelle de 6 pour cent l'an sur un capital de $850 chaque en faveur de la corporation.

No. 2. Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé rue Dumaine, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 123 pieds de profondeur, sur lequel reposent 74 actions de la Banque des Citoyens.

No. 3. Une maison et un lot de terre situés rue Bons Enfans, mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Musique et Espagne.

No. 4. Le nègre Jacob, âgé d'environ 29 ans.
Isaac ou Aric, 25 do.
Ned, 30 do.
Coralie ou Balah, âgée d'environ 26 ans et son enfant Louisa, âgée de 4 ans.
Catherine, âgée d'environ 42 ans.
Mary, âgée d'environ 7 ans, orpheline.
Eliza, âgée de 26 ans, hypothéquée par la Banque des Citoyens.
20 actions de la Banque du Commerce.
... de ... du Rail Road du Golfe du Mexique.
... de de la Compagnie des Architectes de ce district.

Conditions des ventes:
Pour la maison et le lot de terre à l'encoignure des rues du vieux Bassin et Franklin, comptant.
La balance des propriétés et les esclaves à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par devant Joseph Cuvillier, not. pub. aux frais des acquéreurs.
A. SIDNEY ROBERTSON,
11 août—11, 22, 25, 27 et 3 Marshal des E. Unis.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS— District Oriental de la Louisiane— No. 189— H. C. Lommack, chargé de vendre les biens de Kohn, Daron & co, en faillite.
En vertu d'un ordre de Cour, rendu par l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le jeudi 1er de septembre 1842, à dix heures du matin, à la résidence de Joachim Kohn, rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon.
Un lot de meubles en bloc.
Conditions: comptant
A. SIDNEY ROBERTSON,
20 août—20, 29, 1 Marshal des Etats-Unis.

MANDEVILLE MARIGNY, chargé de la vente des biens de H.C. Ramos en faillite— En faillite dans la Cour de District des Etats-Unis— District Oriental de la Louisiane— No. 223
En vertu d'un ordre de cour émis par l'honorable Cour du District pour le District Judiciaire, j'exposerai en vente publique, le lundi 29 du mois d'août 1842, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes abandonnées par le dit H. C. Ramos à ses créanciers.
1o. La mulâtresse Adalaïde et ses deux enfans Justin et Basile
2o. L'esclave Célestine.
Conditions de la vente— 1/3 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.
A. SIDNEY ROBERTSON,
9 août—9 18 et 29 Marshal des Etats-Unis

AVIS.
LES soussignés ont besoin de $1500 de billets de la banque des Améliorations et les achèteront par lot ou en totalité.
16 août CASTAINO & LOMBARD, 52, rue Conti

AVIS
APPLICATION a été faite par les commissaires soussignés, à la Cour de District, à l'effet de les autoriser à passer un compromis de certaines dettes en faveur de la banque des Marchands de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'il est plus amplement spécifié en la pétition enregistrée à la dite cour le 11 du courant. Il est par le présent notifié à toutes les parties intéressées dans la dite application, à déduire dans les dix jours, les motifs pour lesquels il ne serait pas fait droit à la demande des dits pétitionnaires.
PETER CONREY, Jr. | Commissaires de la banque des Marchands de la N. Orléans.
ROBERT COPLAND.
16 août—3 / 16, 19, 27

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre:
100 paniers huile de Fossel dit.
350 boîtes catalanes.
75 do savon de Marseille.
30 do thon mariné, anchois à l'huile et olives farcies.
50 dames-jeannes amandes en sorte.
30 do vides.
150 barils madère de 30 et 50 gallons.
2000 boîtes et 1/2 boîtes sardines, petits pois, truffes et câpres à l'huile.
600 milliers bouchons, palmas et régalias.
V. L. GIRARD & Co,
16 août Encoignure Chartres et St. Pierre.

LES soussignés ont formé une société en commandite sous la raison Richardson, Phillippon & Co, pour la transaction de toute espèce d'affaires commerciales, ainsi qu'il appert d'un acte passé le 26 juillet 1842, par-devant D. L. McKay, not. pub
L. MILLAUDON,
RICHARD RICHARDSON,
ROBT. RICHARDSON,
3 août—3m PHILIPPON.

SANGSUES.
Entrepôt Général, rue du Quartier, No. 46, entre Condé et Vieille Levée.
REÇU par les derniers arrivages, des sangsues de bonne qualité et belle grosseur, à vendre à tout prix.
Aussi ... toujours ... l'entrepôt des ...
...

TOILE, tenue et ficelle d'emballage, à vendre par
26 août JOHN S. SHAW & Co, Bureau Carondelet.

POUR ST. LOUIS ET LA LOUISIANE— Le steamer ... pour ... partira ... dimanche ...
27 août JOHN A. SHAW & Co.

POUR ST. LOUIS et tous les ports intermédiaires— aujourd'hui, 27 courant, à quatre heures, P. M. le steamer MACEDONIAN, capitaine ... partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à HAWTHORN & WOODS,
27 août 63 Gravier

LIGNE DE LA MALLE DE LA NOUVELLE ORLEANS A MOBILE.
Un bateau à vapeur partira tous les jours, comme suit:
Jeudi— La Southerner, cap. Allen, pour Mobile
Lundi— La Caroline, cap. Spilton, do
Vendredi— Le Southerner, cap. Allen, do
Lundi— La Caroline, cap. Spilton, do
... La Southerner, cap. Allen, Mobile et Pensacola
Mardi— La Monongahela... Griffin, Mobile et Pensacola
Ils partiront du Cirque, Ship Island, Pascagoula, ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au Bureau de la Malle, 40, rue du Camp.
A. G. SLOO,

PAQUEBOT hebdomadaire. Christian, Mississippi City, Pass la Baie St. Louis, Pass Christian. Le steamer Bayou et Pascagoula. MOUTH, capitaine ... , partira tous les ... de Pontchartrain tous les ... et sera de retour tous les samedis soir.
Pour passage, s'adresser à bord ou à ...
Bureau de la ligne de la malle des E. U. 40 rue du Camp.
4 juil

POUR PENSACOLE.— Tous les Lundis.
Le steamer malle des Etats Unis MONMOUTH, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain pour Pass Christian, Mississippi City, Biloxi, Pascagoula, Fort Morgan, Mobile Point, Mobile et Pensacola, tous les lundis, après l'arrivée des chars de 11 heures.
A G SLOO,
11 juillet Bureau de la malle des E. Unis 40, rue du Camp.

Paquebot régulier toutes les semaines.
POUR PENSACOLE ET MOBILE.
(Tous les mardis au matin.)
Voyageant ... la Baie St. Louis, la Passe Christian, Pascagoula et Mobile, et ... de Pensacole.

Le superbe bateau à vapeur, neuf et à basse pression CREOLE, capitaine Hiern, partira du bout du chemin de fer Pontchartrain, au lac, tous les mardis au matin, après l'arrivée des chars de 8 heures et demie, et s'arrêtera à tous les lieux intermédiaires de débarquement dans la journée, ainsi qu'à Mobile. Il arrivera à Pensacole le mercredi au soir, et demeurera jusqu'à jeudi au matin. A son retour il sera à la Nouvelle-Orléans, le samedi au matin. Pour fret ou passage s'adresser à
J & R GEDDES,
10 août— Agents, 52 Commerce.

PAQUEBOT DU LAC ET DE LA MOBILE
Partant régulièrement toutes les semaines.
POUR la Baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi, et Pascagoula— Le superbe bateau neuf et à basse pression CREOLE, capitaine R. A. Hiern, partira du bout de chemin à coulisses au lac, tous les samedis soir, à l'arrivée des chars de six heures et sera de retour les lundis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
J & R GEDDES,
20 août— 52 Commerce.

ARRANGEMENT D'ETE.
POUR BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah et Tunica— Le steamboat BRILLANT, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et vendredis à 10 heures du matin, à son retour il partira du Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 10 heures du matin, et arrivera à la Nouvelle Orléans tous les jeudis et vendredis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine Hart, ou à STETSON & AVERY, ou à HAWTHORN & WOODS, rue Gravier.
A ses voyages des dimanches, le Brillant n'ira pas plus haut à la rivière au Bayou Sarah. 25 juin

Pour les Etats du Nord.

POUR NEW YORK— Le navire TRENTON, capitaine Bennett, ayant les 3/4 de sa cargaison arrivées partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à J W STANTON & co,
27 août enc Lafayette et Magasins

POUR NEW YORK— Devant partir lundi 29 courant— Le beau paquebot et régulier OCONEE, capitaine Jackson, à besoin de 100 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ses aménagements étant superbes, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à HULLIN & WOODRUFF,
27 août 76, Camp.

POUR BOSTON— Le brick paquebot fin voilier JOSEPHINE, capitaine Sears, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HARROD & DARLING,
18 août— 40, Communes

POUR BOSTON— Le navire paquebot EMPORIUM, capt. Rogers, ayant presque tout son chargement à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à
15 août HARROD & DARLING, 40, Communes.

ANTILLES, MEXIQUE, &c

POUR CAMPECHE ET LAGUNA— La belle goëlette fine voilière LAURA VIRGINIA, capitaine Feliti, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à J. FERNANDEZ, 101 Vieille Levée.
25 août—3

POUR GALVESTON, Texas— Le brick fin voilier ... capt. ..., partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
T. & S. TOBY & BOGERT, 20, rue du Camp.
N. B. Les billets de McKinney et Williams seront pris en paiement de fret et passage. 15 août

POUR GALVESTON— La goëlette fine voilière SANTA ANNA, capt. Burns, partira très prochainement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
T. & S. TOBY & BOGERT, 20, Camp
18 août

POUR TAMPICO— La goëlette VIRGINIA ANTOINETTE, capitaine Place, partira sous peu. Elle se rendra quelques jours à Tampico et de là se rendra à Vera Cruz. Des passagers pourront être pris pour ce dernier port. S'adresser à
16 août A. CAPDEVIELLE & CUCULLU.

POUR MATAMOROS par le Rio Grande— La goëlette RINGGOLD, capitaine T. P. Mansfield, sera expédiée sous peu. Pour fret de 100 balles ou passage, s'adresser à bord ou à R D BLOSSMAN,
16 août 30 Commune

POUR LA HAVANE— Le brick EMPRESARIO, capitaine Galan, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
11 août FRATS & HERNANDEZ, 57, Toulouse

Pour l'Europe.

POUR LIVERPOOL— La barque fine voilière SHANNON, capt. Pike, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à
13 août J. H. ASHBRIDGE, 67, Camp.

POUR CETTE ET MARSEILLE— Partage entièrement— La jolie barque fine voilière EUPHRATES, capitaine Henry Pemberton, a tout son chargement engagé. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à BOUTIN, GALLY & Co.
11 août 70, rue Toulouse.

A FRETER— Une goëlette de première classe du port de 100 barils, sera prête à recevoir un chargement dans quelques jours. S'adresser à
GEORGE BEDFORD,
11 août 47, Communes

A FRETER— Le brick de première classe HUNTRESS, capitaine King, pouvant porter 1600 barils, est prêt à prendre un chargement et peut partir de suite. S'adresser au capitaine à bord, ou à
25 août J. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

AVIS DE BANQUES.
BUREAU DES COMMISSAIRES DE LA BANQUE D'ORLEANS.
Nouvelle Orléans, 4 août 1842.

LES soussignés, dûment nommés commissaires de la banque d'Orléans, notifient par le présent tous les personnes qui ont des billets de cette banque, d'avoir à les présenter pour les faire "enregistrer" au bureau des commissaires, à l'ancien domicile de la banque à l'encoignure de la rue du Canal et de l'Exchange Alley, de dix heures du matin à trois de l'après-midi, lieu où toutes les personnes qui doivent à la Banque sur des billets au échéance ou à l'échoir, sont requises de se présenter et effectuer leurs paiements.
[Signé] W. C. C. CLAIBORNE.
M. CARUTHERS
5 août J. D. HULLEN.

BILLETS DE LA BANQUE DES CITOYENS PRIS AU PAIR.
LES soussignés vendront à des prix très réduits Un millier de briques de terre du dessus de première qualité.
400,000 pieds planches de cyprès de saison ouvra devis général de charpente pour construction.
Les billets de toutes les banques suspendues seront pris en paiement. Les ordres laissés à M. Joseph Lallande, 76 Tchoupitoulas, et au moulin à scie, près Gretna, seront promptement exécutés par J. Y. LABARRE,
13 juin—90 GUSTAVE LEROY

A LOUER— Une Domestique, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. S'adresser rue Royale, No 270, entre Dumaine et St. Philippe. 11 août—

OR Américain à vendre en aigles, demi, et quart d'aigles en montant à la convenance des acheteurs, s'adresser à
20 a—10 BLANCHARD, EIMER & co, 64 Bienville

DRAYS, Roues de Charrettes &c.— Le soussigné offre à vendre à bas prix pour clore des consignations, 9 drays bien faits, de Philadelphie, harnais pour dito; 50 paires roues à charrettes à bœufs, de toutes grandeurs, avec des axes pour y adapter; wagons pour bœufs et chevaux, pour 2 ou 4 attelages; wagons sans ridelles, brouettes de tout genres; &c. Les termes seront accommodants.
20 août JAMES D. DENEGRE, 16, rue Douane.

HUILE d'Olive— 100 paniers huile fraîche en débarque ment du navire Arkansas, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
23 août. 80 Magasins

CAFE de Rio et de Java— 550 sacs Rio et 100 sacs Java, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS,
23 août 80 Magasins

TOILE à voile de Russie, d'Angleterre et de coton d'Amérique, en magasin et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
23 août 80 Magasins

CORDES d'emballage de Russie— 300 rouleaux de qualité supérieure, ayant droit au drawback de 2 1/2 à vendre par WOOD & SIMMONS,
23 août 80 Magasins

SUCRE raffiné de Boston, en petits et gros pains, de divers qualités, idem brisé et pulvérisé, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
23 août agents des sucres en ville

TOILE d'emballage, cordages de Russie— 40 balles toile épaisse et large, 100 rouleaux cordages de Russie grandeurs, de différentes dimensions, à vendre par
23 août NORCROSS & FOSDICK

BLANC de baleine et poivre de Sumatra, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK

EAU DE VIE de pêches— 20 barils véritable eau de vie, 20 demi pipes cognac d'Otard, Dupuy & Co, à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 23 août

CORDAGES de Manille, de toutes dimensions, propres pour bateaux à vapeur, à vendre par
28 a FOSDICK & BRO. 66, Camp.

SOULIERS— 6 caisses assorties, à vendre par
FOSDICK & BRO. 66, Camp

TABAC— 10 caisses de la Virginie, à chiquer, en magasin et à vendre par FOSDICK & BRO. 66, Camp

CHAPEAUX de Russie, noirs et gris, pour hommes, à rebords larges et à la mode, chapeaux de soie, noirs à vendre par FROST & Co. 6, Canal

ARTICLES pour habitation— Brodequins de Russie, et chapeaux de laine noirs, à vendre par
FROST & Co. 6 Canal

PORC— 100 barils prime et M. O. à vendre par
CHS. DOANE & Co, 40, Poydras

BŒUF en baril— 8 barils à vendre par
CHS. DOANE & Co, 40, Poydras

HUILE de palme ... barils ... à vendre par
CHS. DOANE & Co, 40, Poydras

PLOMB de chasse— 35 barils ... à vendre par
CHS. DOANE & Co, 40, Poydras

TABAC— 75 caisses à bas prix, à vendre par
CHS. DOANE & Co, 40, Poydras

CORDES d'emballage— 150 rouleaux ... à vendre par
CHAS. DOANE & CO. 40, Poydras

PLOMB en barres— 75 caisses & barils, à vendre par
CHS. DOANE & CO. 40, Poydras

OMBRELLES— 25 caisses ... à vendre par
WM. FROST & Co, 25, Vieille Levée

CAFE— ... sacs ... à vendre par WM. FROST & Co, 25, Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TASTET
No. 134, rue de Chartres

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 134, rue de Chartres
Sa roulants cordes;
... caisses sucre de la Havane;
... barils poivre;
Lot de vin, savon, chandelles &c.
N. B. Il y a des ventes régulières de ... samedi, tous les mercredis et samedis.

Lyon, Vin, Meubles et Marchandises sèches
PAR J A BEARD & co

AUJOURD'HUI samedi, ... heures et demie, au ... Hart de la rue du Camp.
La maison ... No ...
... un grand assortiment de meubles ...

AUSSI,
Une facture de marchandises en bas et habillements confectionnés ... blanc ... de couleur ... chemises ... &c.
Conditions comptant. 27 août

PAR ANTHOINE FERNANDEZ.
Vente pour Cause de ...
AUJOURD'HUI samedi, 27 du courant, à quatre heures ... de l'après midi, dans la salle au coin des rues ... le magasin de groceries ... Conditions comptant.
N. B. Le propriétaire M. Alexandre Pereira au coin des rues ... et Bienville, ... à l'enchère avant la vente.
27 août—1

PAR E. TASTET
No 134 rue de Chartres
Aux Constructeurs!
IL sera vendu lundi, 29 du courant, à 10 heures P. M. sur les lieux, à Mellenough, la BRIQUETERIE située en face ... avec toutes ses améliorations qui s'y trouvent, telles que maisons, appentis, fours ... pour fabriquer les briques ... de planches, briques ...
Conditions: comptant ...
F août—1

PAR ISAAC L. McCOY
Vente de Liqueurs et objets de ménage, en dommages
IL sera vendu lundi, 29 du courant, à 10 heures, et les jours suivants, sur les lieux ... rues St. Charles et de la Commune.
Une quantité de liqueurs et articles de ménage, ... chambranles ... un assortiment de ...
...
Conditions— Toutes sommes au dessous de $100, comptant; ...
Au-dessus de $100 et moins de $500, à 3 mois
 " $500 à ... , 6 mois
 " ... , 12 mois
...
N. B. Les catalogues seront délivrés chez Mrs. ... 27 août

RESIDENCE DE VALEUR
PAR L. A. ...
IL sera vendu ... mercredi 31 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks ...
Deux certains LOTS DE TERRE ... dans ...
...
Conditions comptant, et payables en billets des banques ... de l'Etat, de l'Union et du Commerce.
Les actes de vente par-devant de B. R. Conzè, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Aussi— Un certain LOT DE TERRE par la rue de la Course, entre celles des Magasins et Constance, à ... 35 pieds de face ... sur ... pieds de profondeur ... avec une maison ... chambres et cuisine ...
Conditions COMPTANT EN ESPECES
L'acte de vente par-devant D. L. McKay, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 août

PAR HEWLETT & CENAS
Vente de Syndic.
IL sera vendu lundi 5 octobre prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District tenu et pour le premier district judiciaire de la Louisiane, en date du 12 août 1842, et à la requête et sous la direction du syndic des créanciers de Hosea ... Wheeler.
Les deux lots de terre suivants, abandonnés par ledit insolvable à leurs créanciers:
Deux lots de terre avec ... dans le faubourg des Nonnes dans la paroisse de Jefferson ... compris entre les rues St. Mary, Urania ... et ... Tchoupitoulas, désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan dressé par John Stroud ingénieur en mars 1836, ... mesurant chacun 32 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Mary sur 31 pieds sur la ligne du fond. Le No. 7 a une profondeur de 136 pieds 7 lignes sur la ligne du lot No. 8, et 128 pieds 11 pouces et 9 lignes sur la ligne du lot No. 6, et le lot No 8 a une profondeur de 121 pieds, 11 pouces et 8 lignes sur la ligne du lot No. 7 et 113 pieds 9 pouces et 7 lignes sur le côté donnant sur la rue des Ursulines, le tout mesure anglaise.
Conditions— comptant.
27 août—4 31, 12, 22 ...

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu samedi 27 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
UN LOT DE TERRE situé rue Dumaine, entre les rues Rampart et Claiborne, ayant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec la maison en bois composée de deux appartements, galeries derrière, cuisine &c. ... comme ... construit dans le fond du terrain.
Conditions: comptant, pour des billets de la Banque Consolidée et de la troisième municipalité.
L'acte de vente en l'étude de Ed. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 août—3

PAR ANTHONY FERNANDEZ
... créancier ...
SAMEDI 27 août 1842, à ... heures, à la Bourse rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 22 juillet 1842 et sous la direction de Joseph Senmiel, syndic des créanciers de P. Crocker.
L'esclave Caroline, négresse âgée d'environ ... ans.
Conditions, ... , la balance à ... et ... mois de crédit ... en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par-devant T. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

AVIS D'ENCAN.
LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a transporté son bureau de vente ... de la Bourse, ... rue du Canal; il remercie les personnes qui l'ont honoré de leur patronage et les prie de vouloir bien continuer à leur accorder.
26 août A GUINAULT.

Edward Doyle Lange ... ses créanciers.
PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu mercredi, 21 septembre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis
Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé dans ... fond de cette ville ... avec un plan dressé par Joseph Pilié en date du 25 mars 1826 ... au ... de vente par le 21 mai 1836, par ... J. Seward notaire public. Ledit lot mesure ... pieds ... de face à la rue ...
...
Conditions comptant.

PAR JOS. A. BEARD & Co.
Vente de chevaux, voitures, harnais, etc.
Aux Ecuries Phénix ... rue St. Charles, ...
...
... Bourse d'échange ... rue du Camp.

ELECTION DE MARGUILLIERS.
CONFORMÉMENT à la loi, les électeurs de la paroisse ... de la Louisiane ... sont appelés à ... nommer ... Marguilliers ... de la Nouvelle Orléans, et les ... électeurs ...
...
QUALITÉS pour les électeurs et marguilliers pour ...
...
Section 6.— ...
...
ANT. DUBUC secrétaire

AVIS— On a besoin d'une bonne ... personnes ...
Billets de la Troisième Municipalité pris au pair.
CIGARES— ... milliers Regalias, ... à vendre par ... CABALLERO.
25 août ... Vieille Levée

LE Docteur PARET a transporté son domicile rue Bourbon, No. 345, ...
25 août—6

TOILE d'Emballage de l'Inde forte et très épaisse, à vendre par A. ALBERT,
25 août 22, St. Louis.

PLOMB DE CHASSE de tous numéros, marque de Tours, à vendre à prix réduits par
23 août J. ALBERT, 22, St. Louis

VERRES à Vitres, Verrerie Française, Peinture blanche et ...
300 caisses Verre à vitres de toutes dimensions.
...
1000 barillets Peinture blanche extra ...
500 barillets Clous, à vendre par ... ALBERT
... août 22, St. Louis

DISSOLUTION DE SOCIETE
LA société existant entre ... sous la raison de ... est dissoute ... à dater du 21 août 1842.
...
23 août

LES Soussignés ...
...
23 août

LA Liquidation ...
...
DISSOLUTION DE SOCIETE
LA société ... Lockhart, Fears & Bourgeois ... dissoute ...
...

LE DOCTEUR PENISTON ...
...

LAINE ... à vendre par
R. D. BLOSSMAN, 30, Bienville.

VIN de Champagne ... à vendre par
R. D. BLOSSMAN, 30, Bienville

PAPIER pour ... 30 balles ... à vendre par
R. D. BLOSSMAN, 30, Bienville.

SUCRE de la Havane ... caisses ... à vendre par
SCHMIDT & Co.

INDIGO et bas de ... de Carracas, à vendre par
SCHMIDT & Co

POIVRE— 270 sacs noir de Sumatra, à vendre par
... WM. FROST & Co, 25 Vieille Levée